



## ATELIER D'INFORMATION A DESTINATION DES BAILLEURS, DES AGENCES IMMOBILIERES ET DES SYNDICS



**Les règles d'habitabilité  
d'un logement  
Comment rendre un  
logement décent ?  
Quelles aides financières  
en 2024 ?**

**Mardi 23 avril 2024  
Mairie d'Alzonne  
56 Av. Antoine Courrière  
11170 Alzonne**

**Entrée libre  
Inscription obligatoire par mail à :  
[preau@carcassonne-agglo.fr](mailto:preau@carcassonne-agglo.fr)**

**Carcassonne  
Agglo et l'ADIL  
vous informent et  
vous conseillent.  
Des services  
neutres, gratuits  
et indépendants.**



# Atelier d'information à destination des bailleurs, des agences immobilières et des syndics

## Les règles d'habitabilité d'un logement et les aides aux travaux

Le mardi 23 avril de 18h à  
20h les conseillers du PRéAU  
et de l'ADIL de l'Aude  
(Agence Départementale  
pour l'Information sur le  
Logement) proposent  
l'atelier « Les règles  
d'habitabilité d'un logement  
et les aides aux travaux ».



Le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à sa sécurité physique ou à sa santé, exempt de toute infestation d'espèces nuisibles et parasites et répondant à un niveau de performance minimal.

Quelles sont les obligations imposées par le décret « décence » et par le décret « règles sanitaires hygiène et salubrité » ? Quels sont les outils dont je dispose en tant que bailleur ? Comment sortir de la vacance ? Est-ce que je peux bénéficier des aides de l'ANAH ? Qui peut m'informer et m'accompagner dans mes démarches ?

Le PRéAU et l'ADIL répondront à toutes ces questions en toute neutralité et indépendance lors de l'atelier proposé le 23 avril prochain à Alzonne.

ATELIER "Les règles d'habitabilité d'un logement et les aides aux  
travaux"

Mardi 23 avril de 18h à 20h

Mairie d'Alzonne

56 avenue Antoine Courriere 11 170 ALZONNE

Informations : 04 68 11 95 57

Inscription obligatoire : [preau@carcassonne-agglo.fr](mailto:preau@carcassonne-agglo.fr)

